

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 63-2015

« Remplacement de la balayeuse du service Environnement-Maintenance. »

La commission s'est réunie le mardi 5 mai 2015 à 19h dans les locaux du CTC. Elle était composée pour le conseil communal de Renens de :

Mesdames Danielle Ayer, Sandra Martins, Elodie Joliat, Victoria Ravaioli-Thibaud et Messieurs Rolf Kung et Robert Mulopo. ainsi que Madame Verena Berseth présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par : Monsieur Jean-Marc Dupuis, Municipal, Environnement et Maintenance, et Monsieur Alain Penneveyre, Chef du service.

Monsieur le Municipal Dupuis nous a présenté la nouvelle balayeuse qui, selon les futurs chauffeurs et employés du service serait la plus adéquate.

Monsieur Penneveyre nous explique que les chauffeurs ainsi que le mécanicien de la commune ont testé 3 balayeuses. Deux d'entre elles étaient trop longues donc difficiles à manoeuvrer et leur tableau de bord était trop compliqué.

Le choix s'est porté sur le Modèle Azura Flex MC 210 de l'entreprise Toni Küffer SA à Bex.

Vous avez pu lire dans le préavis que les critères prépondérants à ce choix ont été

- machine ayant la meilleure aspiration,
- conduite très confortable,
- excellente maniabilité,
- excellent ergonomie,
- ouverture de la benne arrière, plus inclinée,
- réglage indépendant des brosses,
- balayage possible en marche arrière (ce qu'apprécient les utilisateurs),
- rampe de lavage incluse en série (cela permet de gicler tout en balayant),
- très bon service après-vente,
- balayeuse la plus adaptée aux besoins des utilisateurs.

Discussions :

Ce qui a influencé la commission c'est l'unanimité des utilisateurs;

Egalement:

- que la vieille machine est amortie fin 2013,
- qu'elle va bientôt nous coûter plus cher à l'entretien,
- qu'une reprise importante est proposée.

C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 63-2015 de la Municipalité du 30 mars 2015, Oûi le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité le montant de CHF 145'000.- TTC pour le remplacement de la balayeuse du Service Environnement-Maintenance.

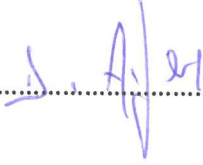
Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte No 3610.5060.346 "Remplacement de la balayeuse".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art, 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes

Commission :

Danielle Ayer :


.....

Selim Ibrahimi :

.....

Rolf Kung :


.....

Sandra Martins :

.....

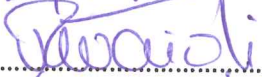
Elodie Joliat :

.....

Robert Mulopo :


.....

Victoria Ravaioli-Thibaud


.....

Verena Berseth :


.....

(présidente-rapporteure)